



Bouillé-Loretz

Le bulletin intermediaire

Le bulletin Municipal intermediaire / Avril 2016

n° 4



Editorial

Nous subissons toutes et tous ce temps qui passe avec ses peines et ses joies et je pense que vous n'êtes pas insensibles aux événements ou drames qui nous sont proches l'incendie de l'église le jour des rameaux nous attriste tous et rend celle-ci inutilisable pour plusieurs mois.

La rénovation du logement 96 rue Rabelais est maintenant terminée. Nous avons fait l'acquisition de 2 bancs installés sous les arbres dans la cour de l'école. Les enfants pourront bientôt se réjouir de l'ouverture de l'aire de jeux qui leur est destinée autour de la salle des fêtes.

Une commune propre c'est l'affaire de tous! Balayage des trottoirs et caniveaux. Déchets dans les poubelles. Mégots dans les cendriers. Ramassage des déjections canines par les propriétaires de chiens. Elagage des branchages gênants. Dépôt des poubelles, la veille du ramassage, et retrait des conteneurs d'ordures ménagères, le jour même. Dépôt d'ordures interdit près des conteneurs à verre, passible d'amende. Mettre les bouteilles dans les conteneurs, ne pas les déposer à l'extérieur afin d'éviter dangers et pollution.

Tandis que les beaux jours arrivent, la nature se pare de ses plus beaux atours, mais aussi des mauvaises herbes. Je vous rappelle qu'au premier janvier 2017, nous ne serons plus autorisés à utiliser de produits phytosanitaires pour les détruire. Commençons donc dès maintenant à réfléchir comment les détruire autrement en partie et à vivre avec.

Profitez pleinement des moments de partage et de convivialité préparés par nos associations.

Le Maire
Pierre Sauvêtre

Chasse aux œufs de pâques



Malgré des prévisions météorologiques pluvieuses, la présence du soleil a satisfait les 55 enfants présents à cette seconde édition de « chasse aux œufs » organisée par la commission « fêtes et cérémonies » de la municipalité de Bouillé-Loretz.

Une fois les bulletins d'inscription remis aux organisateurs et les consignes données chacun pouvait s'élaner dans la prairie au Top départ donné par M. Pierre Sauvêtre Maire de notre commune. Les plus jeunes devaient rapporter 3 balles de couleur différente, les balles portant un numéro donnaient droit à un bonus supplémentaire. Les plus âgés étaient invités à faire une « chasse aux lettres » qui consistait à retrouver chaque lettre composant le mot « PÂQUES », des indices supplémentaires découverts concernant la fête pascale étaient également récompensés.

Les enfants avaient également la possibilité de déposer un « œuf décoré »... l'imagination a fait son chemin et le jury a bien eu du mal à faire un choix à travers la multitude de compositions. Des récompenses chocolatées pour tous et des articles supplémentaires offerts par des fournisseurs.

Un bon moment partagé en famille, les enfants en redemandent et les parents aussi....

Remerciements à la boulangerie Cailleau, l'Épicerie Vival, le Centre Leclerc et le Super U de Thouars ainsi que le magasin Alter Buro de Saumur de leur participation.

Si on sortait...

AVRIL

Samedi 23 avril

Repas chevreuil organisé par l'ACCA salle de l'Albote à 12H30
Ouvert à tous - Contact : E. Bertheloteau 05-49-67-08-38

Samedi 23 avril

Loto organisé par l'ACCA de Saint Martin de Sanzay
20H salle des fêtes de Bouillé-Loretz

Dimanche 24 avril

Loto de la FNATH à Argenton L'église à 13h30

Samedi 30 avril

Loto organisé par l'APE de Bouillé Loretz à la salle des fêtes
à 20H

MAI

Dimanche 5 mai

Concours de palets en doublettes à 15H au pré communal

Dimanche 8 mai

Messe du souvenir à 9h à Massais
Rassemblement cour de la mairie à 11H30 Défilé au monument aux morts suivi du vin d'honneur salle Saint Vincent

Mercredi 18 Mai

Concours de belote des aînés ruraux Salle des Fêtes
à 13H30 à Bouillé-Loretz

Samedi 21 Mai

Marché de printemps organisé par l'école (Page 5)

Samedi 28 mai

Repas des aînés offert par la commune
Salle des fêtes de Bouillé-Loretz

JUIN

Samedi 4 juin

Gala de danse "MPT" à 20H à la salle des fêtes -Entrée gratuite

Samedi 11 juin

Fêtes de la musique à 18H30 à la salle de fêtes

Samedi 18 juin

Fête de l'école organisée par l'APE au stade de Bouillé-Loretz

Mardi 28 juin

Matinée portes ouvertes École Marcel Pagnol

JUILLET

Lundi 13 juillet

Soirée moules/frites organisée par le comité des fêtes de
Bouillé-Loretz - Suivi du feu d'artifice à 23H

Dimanche 17 juillet

Concours de palets au pré communal :
A 9H en doublettes et A 15H en quadrettes

AOUT

Samedi 15 août

Concours de palets au pré communal à 15H en doublettes

OBJET	MONTANT 2015	MONTANT 2016
REPAS RESTAURANT SCOLAIRE	2,54	2016
		2,54
GARDERIE PERISCOLAIRE		
1 enfant (matin ou soir)	1,99	
2 enfants (matin ou soir)	2,91	2.05
3 enfants (matin ou soir)	3,73	3
1 enfant (matin et soir)	3,58	3.85
2 enfants (matin et soir)	5,62	3.69
3 enfants (matin et soir)	7,14	5.79
1 enfant (mercredi matin)	1,02	7.36
2 enfants (mercredi matin)	1,54	1.05
3 enfants (mercredi matin)	2,04	1.59
Tarif occasionnel 1 enfant (matin ou soir)	2,56	2.10
Tarif occasionnel 2 enfants (matin ou soir)	3,93	2.64
Tarif occasionnel 3 enfants (matin ou soir)	4,75	4.05
CONCESSION CIMETIERE (le m ²)		4.90
15 ans	25,00	
30 ans	43,00	
50 ans	58,00	
CONCESSION COLUMBARIUM (l'urne)		
15 ans	347,00	
30 ans	627,00	
A chaque ouverture de porte	47,00	
SALLE ST VINCENT		
Associations et habitants commune	64,00	
Associations et habitants hors commune	86,00	67
Banquet associatif (en semaine)	44,00	90
Dépôt de garantie	200,00	47
Nettoyage	60,00	
SALLE DE L'ALBOTE		
Personnes commune	95,00	
Hors commune	137,00	98
Banquet associatif (semaine)	54,00	150
Dépôt de garantie	200,00	
Nettoyage	80,00	
SALLE DES FETES		
Bals, lotos, concours belote- Théâtre- Spectacles : commune	108,00	
" " " " : hors commune	300,00	115
Mariages, banquets, repas famille, diners dansants : commune	301,00	
" " " " : hors commune	450,00	
Banquets associatifs	182,00	
Réunions et conférences : commune	86,00	
Réunions et conférences : hors commune	140,00	
Spectacles école et collège	GRATUIT	
Option chauffage (sauf bals, lotos, concours belote- Théâtre-Spectacles : commune)		
Dépôt de garantie	300,00	50
Nettoyage	200,00	
SONORISATION PORTABLE		
Location	30,00	
Dépôt de garantie	200,00	

2015- 065 - Modification de l'ordre du jour Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir modifier l'ordre du jour en y insérant deux sujets :

-la décision modificative n°2 du budget annexe « locations commerciales »
-modification exceptionnelle du prix de la location de la Salle des fêtes pour un événement.

2015- 066 - Modification des statuts de la Communauté de Communes - Transfert de la Contribution Contingent Incendie

Les statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais, approuvés par arrêté préfectoral du 24 avril 2014 prévoient, à l'article 10, une prise en charge de la participation financière des communes au service d'incendie et de secours en lieu et place des communes membres au 31 décembre 2013.

A ce jour, 15 communes, ayant rejoint la communauté après cette date, demeurent contributeurs directs auprès du SDIS des Deux-Sèvres :

Argenton-l'Église, Bouillé-Loretz, Bouillé Saint-Paul, Cersay, Coulonges-Thouarsais, Glénay, Luché-Thouarsais, Luzay, Marnes, Massais, Pierrefitte, Saint-Généroux, Saint-Jouin-de-Marnes, Saint-Varent, Sainte-Gemme.

Or, l'article L 1424-3, modifié par l'article 97 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), prévoit désormais que les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé après le 3 mai 1996 peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement.

Dans ce cas, la contribution de l'établissement public de coopération intercommunale est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées de l'exercice précédant ce transfert.

Le transfert des contributions doit avoir lieu dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Doivent être définis, le coût des dépenses liées aux compétences transférées ainsi que les taux représentatifs de ce coût pour la communauté de commune et chacune de ses communes membres dans les conditions

prévues au 3 du 3° du B du III de l'article 85 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006.

Le transfert de compétences est définitivement prononcé par arrêté du représentant de l'État.

2015-067 - Indemnité de conseil du Comptable public

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, que pour pouvoir allouer une indemnité au Comptable du Trésor, M. SERRE DE LOURTOUX Jérôme-Antoine, Inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de THOUARS, il est nécessaire de prendre une délibération l'y autorisant.

2015 - 068 - Révision de la tarification pour l'exercice 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à la révision des différents tarifs pour l'exercice 2016.

Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016 : **Voir tableau.**

Concernant la garderie périscolaire, 1 euro supplémentaire par quart d'heure sera facturé aux parents à partir du troisième retard constaté. Par ailleurs, les agents communaux de BOUILLE LORETZ, ne résidant pas sur la Commune, pourront bénéficier des tarifs « commune » pour les locations des salles, une fois par an.

Il est à préciser que les contrats de location pour 2016, signés avant le 1er janvier 2016, bénéficieront des tarifs en vigueur en 2015.

2015 - 069 - Décision modificative n°6 du budget principal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une décision modificative du budget communal 2015, suite à la demande de la Trésorerie de THOUARS, afin de régulariser l'actif de la Commune.

Toujours dans le but de régulariser l'actif, la somme de 15 244.90 €, qui correspond au numéro d'inventaire « 2132-0001 EPICERIE » devra faire l'objet d'un transfert au budget annexe « Locations commerciales » par le biais d'un mandat au compte 2041632-041 du budget principal.

Notons que le compte 2041632-041 devra être amorti. Monsieur le Maire propose alors au Conseil municipal un amortissement sur 2 ans.

2015 - 070 - Décision modificative n° 1 du budget annexe « Locations commerciales »

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une décision modificative du budget annexe « Locations commerciales », dans le but de régulariser l'actif. La décision modificative se présente ainsi :

PROJET DE REGULARISATION ACTIF BOUILLE LORETZ - BA 2ND					
COST - COMPTES PREVISIONNELS			COST - RECHERCHES PREVISIONNELS		
COMPTES	INVENTAIRE	TITRE	MONTANT	COMPTES	INVENTAIRE
BOULEVARD	EPICERIE	EPICERIE	COMPTES	BOULEVARD	EPICERIE
BOULEVARD	BOULEVARD	BOULEVARD	BOULEVARD	BOULEVARD	BOULEVARD

2015 - 071 - Décision modificative n°2 du budget annexe « Locations commerciales »

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une décision modificative du budget annexe « Locations commerciales », dans le but de pouvoir payer le capital du mois de décembre pour l'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne concernant les travaux de l'épicerie

La décision modificative se présente ainsi :

Nous contacter

Courriel : **bulletin.bouille-loretz@orange.fr**

Site web : **www.bouille-loretz.notremairie.fr**

Service Communication : **06.88.31.05.52**

Directeur de la publication : **Pierre Sauvêtre**

Rédaction et Photographies : **Isabelle Menuaut, Nathalie Teston, Nadège Vasseur, Thibault Chatillon, Les associations, N.R.**

Réalisation : **Thibault Chatillon**

Impression : **Imprimerie Thouarsaise**

Section de fonctionnement

Chapitre/Article	Crédits
66111	- 331.75
023	+ 331.75

Section d'investissement

Chapitre/Article	Crédits
021	+ 331.75
1641	+ 331.75

2015 - 072 - Recrutement d'un agent non titulaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée. Le recrutement d'un agent non titulaire sur cette base ne peut se faire que sur une durée maximale dudit de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

En l'espèce, l'agent recruté sera rémunéré au grade d'adjoint technique territorial de 2° classe.

2015 - 073 - Modification exceptionnelle du tarif de la salle des fêtes.

En raison d'expositions qu'elle va organiser, la Maison Pour Tous (aidée par d'autres associations communales, ainsi que l'Ecole Marcel Pagnol) a demandé à la Municipalité de bien vouloir lui permettre une utilisation la Salle des fêtes à titre gratuit ou bien à moitié prix, les 16-17 janvier 2016 et les 23-24 janvier 2016.

Monsieur le Maire demande donc aux élus de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil municipal, s'est prononcé ainsi :

- 5 voix pour une utilisation à titre gratuit
- 1 voix pour une utilisation au tarif habituel
- 9 voix pour une utilisation à moitié prix

2015 - 074 - Questions diverses

-Ballotins pour les enfants de l'Ecole : Mme MENUAULT expose au Conseil municipal, que comme l'année dernière, des ballotins de clémentines, galettes et bonbons seront offerts aux enfants de l'Ecole lors du spectacle de Noël.

REUNION DU 01 FEVRIER 2016

2016 - 001 Convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002, du SIEDS n°03-01-C-07-30, du 13 janvier 2003 du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007, du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007, du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du 28 juin 2010, Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés, Vu les partenariats établis entre le SIEDS et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le SIEDS et la DDT afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Thouarsais le 17 décembre 2013, Vu la délibération du Conseil Municipal du 09/02/2004 transférant la compétence SIGIL au SIEDS, Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/09/2009 renouvelant la convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites, Considérant que le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGIL), Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique, Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGIL reconductible tous les cinq ans, Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population, Considérant que, d'une part, la plateforme SIGIL permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...), Considérant que la commune peut bénéficier de l'ensemble des services SIGIL du SIEDS avec une contribution syndicale d'un

montant indiqué en annexe, Considérant que la Communauté de communes du Thouarsais (CCT) s'engage à prendre en charge la contribution syndicale des communes de la CCT adhérentes au SIGIL du SIEDS,

Article 1 : Plan de financement

Le plan de financement est établi comme suit :

1 - une contribution au fonctionnement de la compétence soit :

- o moins de 500 habitants : 180 € par an de fonctionnement
- o de 500 à 1000 habitants : 400 € par an de fonctionnement
- o de 1000 à 5000 habitants : 700 € par an de fonctionnement
- o 5000 à 10000 habitants : 1400€ par an de fonctionnement
- o plus de 10000 habitants : 3000 € par an de fonctionnement

La Communauté de communes du Thouarsais s'engage à prendre en charge la contribution syndicale.

2 -au coût réel pour des prestations qui pourraient être fournies par le SIEDS en complément dans les domaines de compétence connexes au SIGIL.

Article 2 : Règlement financier

Le SIEDS procédera aux paiements des sommes dues aux prestataires de services. La Communauté de communes du Thouarsais procédera au paiement annuel de la contribution syndicale au SIEDS pour la mise en œuvre de la compétence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-VALIDE la contribution syndicale annuelle selon les modalités financières figurant annexe 1 prise en charge par la communauté de communes du Thouarsais, -ACCEPTE la convention de renouvellement pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS, -AUTORISE le Maire à signer l'avenant et les conventions de Partenariat et DGFIP,

- DELEGUE au SIEDS la signature de protocoles autorisant l'adhésion de nouveaux partenaires aux conventions de Partenariat et DGFIP, valant avenant, à charge pour le SIEDS de les informer sans délai.

2016 - 002 Acquisition immobilière

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'opération immobilière correspondant à l'immeuble situé au 87 rue Saint Vincent, sur la parcelle AL n°227 pour 2 a 70 ca et comprenant, au rez de chaussé, un local commercial (ancien bar tabac) et un appartement à l'étage.

Considérant que le Service Local du Domaine a rendu un avis le 9 décembre 2015 estimant la valeur vénale dudit bien.

2016 - 003 Convention avec l'association des paralysés de France de Niort

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec l'association des paralysés de France de Niort pour une intervention TAPS le vendredi 4 mars auprès des enfants de CM1 et CM2.

2016 - 004 Questions sur les comptes-rendus des commissions

-Compte-rendu réunion TAPS du lundi 14 décembre 2015 : Mme Isabelle MENUAULT expose au Conseil municipal les grands points qui ont été abordés lors de la dernière réunion TAPS. 95 enfants sont inscrits cette année. Les encadrants ont tous fait le bilan des périodes écoulées et des activités proposées telles qu'une activité cuisine pour les maternelles. Mme MERCERON Stéphanie s'est proposée pour encadrer un atelier cuisine. L'activité théâtre pour le groupe élémentaire se déroulant déjà depuis deux ans, tendra sans doute à être remplacée. Un problème de température (trop froide) de la Salle omnisport, obligeant l'encadrant à utiliser la salle de motricité ou de l'Albote, lorsque celles-ci sont disponibles, a été évoqué. Par ailleurs, des objets créés dans le cadre des TAPS ont été vendus lors du marché de Noël. La nouvelle activité karaoké a débuté et est appréciée. Il en est de même pour l'activité jeux de société avec les membres du club du 3e âge. Les CM1-CM2 bénéficieront d'une séance d'« approche aux 1ers secours ». La venue d'un marionnettiste est également programmée.

Il est rappelé que la sortie après les TAPS se fait à 16h15. Si un parent est en retard, l'enfant sera conduit à la garderie et le temps sera facturé aux parents.

Le carnaval des enfants est organisé par l'APE le vendredi 5 février.

La prochaine réunion TAPS aura lieu le 11 février 2016.

-Compte-rendu réunion Commissions des bâtiments et voirie : M. MARTINEAU fait état de la visite du logement au 96 rue Rabelais. L'isolation et le placo sont presque terminés. Il reste à poser la toile de verre et à peindre. Les travaux seront effectués par l'entreprise MESLIER-CHEMINEAU. Une chape de ciment sera faite pour la pose du carrelage. Ces travaux seront effectués par l'entreprise VEILLON.

Pour ce qui est du logement 6 place de l'an 2000, il est prévu de refaire l'ensemble du logement : la peinture, le papier peint et le sol dans une chambre, de remplacer la porte de la douche ou de la nettoyer. Ces travaux pourront être effectués par les employés communaux. De plus, à l'extérieur, il est prévu de mettre un grillage de séparation avec l'autre voisin.

ETAT CIVIL 2016

Naissances :

GUINDEUIL BELOT Célyan le 28/01/2016
TCHA BUCHER Bastien le 03/03/2016
SOUCHET Enzo le 09/03/2016

Décès :

BONNET Marcel le 14/01/2016
LOISEAU née LEVEAU Jeanne le 17/01/2016
PINEAU Yves le 03/03/2016



DEMANDE D'EMPLOI SAISONNIER

Inscrivez-vous !

La cueillette commence en juillet pour se terminer en octobre.

Le personnel saisonnier est embauché pour les mois de juillet à octobre.

Les candidats qui proposent au moins un mois d'activité seront sélectionnés prioritairement.

Le Pôle emploi de Thouars centralise les candidatures des personnes voulant travailler sur l'ensemble du Nord de la Vienne et des Deux-Sèvres.

La période forte de la cueillette est en juillet-Août.

La nourriture, l'hébergement ainsi que le transport ne sont pas assurés.

Il est indispensable d'avoir un moyen de déplacement.

Si vous êtes intéressé, remplissez une fiche d'inscription (disponible en mairie ou au Pôle emploi) adressez-la au Pôle emploi de Thouars

5 rue Anne Desrays – BP 182
79103 THOUARS CEDEX
(05-49-66-79-94)

Ou au « Rouge gorge »
Taizé

79100 THOUARS
(05-49-96-56-83)

Lundi 13 juillet

Soirée moules / frites
organisée par le comité des
fêtes de Bouillé-Loretz

Feu d'artifice à 23H

Jérôme Mureau
0549677769

Marie-France Landais
0549670494

Jean-Claude Sorin
05 49 67 08 60

(réservations tables et chaises)

Concernant les places « handicapés » de la Salle des Fêtes, le bitume est terminé, mais il reste à peindre le muret. Il est nécessaire d'effectuer les marquages au sol et de poser des panneaux « handicapés ». Il est prévu de mettre la jardinière en pierre sur le passage dans la rue de l'An 2000 pour empêcher l'accès des véhicules et déplacer les conteneurs pour les mettre le long de la route.

M. MERCERON Jean-Marie indique qu'il reste un jeu à installer sur l'aire de jeux. Un toboggan existant a été rénové avec des pièces d'origine et d'autres jeux seront remis en service. Il est question d'y installer des bancs pour les accompagnateurs. Il reste à réfléchir sur les matériaux à installer sous les jeux pour la sécurité des enfants. Par ailleurs, il y a un problème de stabilité de certains trottoirs constitués de falun dans les rues Racine et Voltaire.

-Commission fêtes et cérémonies : Mme MENUAULT Isabelle prévoit de réunir cette commission pour la mise en place de la chasse aux œufs de Pâques qui se déroulera le 27 mars 2016.

2016 - 005 Questions diverses

- M. le Maire fait lecture du courrier de Mme la Sous-Préfète, en date du 15 décembre 2015, répondant à un courrier rédigé par Mmes ARNAULT Michèle, GENET Patricia et M. RAIMBAULT Yannick et ayant été transmis en tant que copie à la Mairie. Il y est précisé que le fonctionnement des conseils municipaux relève du seul contrôle de la juridiction administrative, à laquelle Mme la Sous-Préfète ne saurait se substituer. Il y est également indiqué qu'un conseil municipal peut rédiger un règlement intérieur, mais que ceci n'est pas une obligation dans les communes de moins de 3 500 habitants. Cependant, les services de la Sous-Préfecture pourront expertiser les éléments particuliers évoqués dans le courrier de Mmes ARNAULT, GENET et M. RAIMBAULT.

- M. le Maire annonce que les classes numériques seront, en principe, installées au moment des vacances de printemps.

- M. MARTINEAU Robert annonce qu'une nouvelle coiffeuse devrait s'installer dans le local coiffure à partir du 1er juillet 2016.

-Suite à une demande transmise en Mairie, M. le Maire expose au Conseil municipal que la Boucherie-Charcuterie-Traiteur DUBILLAUD de THOUARS viendra sur la commune tous les mardis à compter du 9 février prochain.

- M. le Maire annonce au Conseil municipal que depuis le 1er janvier 2016, et suite à un contrôle de la DREAL, il sera interdit de tirer de la grave à la Gourde. Il est donc nécessaire de remettre en état le terrain et d'interdire son accès.

- M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'enfouissements des réseaux auront bientôt lieu.

- M. MERCERON Jean-Marie prend la parole afin de réagir aux reproches faites par l'opposition depuis le début du mandat. Il rappelle aux intéressés, qu'il ne faut pas confondre un appel d'offre obligatoire dans le cadre du droit des marchés publics, soumis à des seuils, et une simple mise en concurrence laissée au libre choix de la collectivité. Il précise que les travaux effectués depuis lors n'étaient pas soumis aux règles de l'appel d'offre. Des échanges sur ces différents points ont eu lieu entre l'ensemble des membres du Conseil municipal.

- M. le Maire propose de répondre à l'ensemble des questions posées par mail le 28 janvier 2016 par Mme ARNAULT Michèle. Tout d'abord, cette dernière se demandait pourquoi les bulletins municipaux de janvier n'avaient pas été correctement distribués. M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu de changement de prestataire de service. Mme Isabelle MENUAULT prend la parole et annonce qu'elle a fait passer des messages dans la presse afin que les personnes qui n'ont pas eu le bulletin dans leurs boîtes aux lettres se fassent connaître à la Mairie. 60 bulletins non distribués ont été rapportés par le prestataire de service à la demande de Mme MENUAULT.

La personne qui, habituellement, distribuait le bulletin sur la commune a eu de graves problèmes de santé. C'est donc pour cela que la distribution ne s'est pas déroulée de façon optimale. La commune va demander un avoir à la société en question pour la prochaine distribution. Mme ARNAULT se posait également la question du coût du bulletin municipal. M. le Maire lui expose qu'en 2013, sous l'ancienne municipalité, le coût annuel s'élevait à 3 047.36 euros et qu'en 2015, celui-ci s'est élevé à 3 258.75 euros, sachant qu'il y a deux bulletins principaux et deux intermédiaires contre deux bulletins principaux et un intermédiaire en 2013. D'autre part, le design et le papier sont de meilleure qualité. Le travail de Thibaut CHATILLON sur ce point est d'ailleurs hautement salué par l'ensemble du Conseil municipal. Enfin, Mme ARNAULT a indiqué dans son mail ne pas être au courant du service « transport solidaire » mis en place sur la commune. Monsieur le Maire lui explique que ce service est géré par l'Association Echanges des Savoirs et qu'une délibération du CCAS a été prise le 24 juin 2015 afin qu'il puisse verser une subvention à ladite association pour l'aider à la mise en place de ce service. Mme Isabelle MENUAULT rappelle les conditions de ce service : au départ celui-ci ne devait permettre qu'un transport jusqu'aux pharmacies et qu'il a été étendu à l'épicerie de BOUILLE-LORETZ, tout en respectant un certain périmètre d'action. Par ailleurs, Mme TESTON Nathalie rappelle à Mme ARNAULT que des encarts ont été rédigés dans les bulletins municipaux du mois de juillet et dans le bulletin intermédiaire du mois de septembre.

-M. RAIMBAULT Yannick annonce au Conseil municipal que le radar pédagogique ne fonctionne plus. Mrs CHATILLON Thibault et MERCERON Jean-Marie lui indiquent que ce radar fonctionne par panneaux solaires et que donc, il est logique, vu le taux d'ensoleillement, que ledit radar ne fonctionne pas en ce moment.

- M. MERCERON Jean-Marie expose qu'il serait nécessaire de mieux organiser le stationnement alterné dans les rues de BOUILLE-LORETZ.

-M. RAIMBAULT Yannick annonce au Conseil municipal qu'un promoteur a envoyé un courrier en Mairie pour accompagner un jeune couple désireux de faire construire une habitation sur une parcelle située en zone non constructible, mais dans un secteur urbanisé. Monsieur le Maire lui expose que, tant que le PLU ne sera pas jugé, il sera impossible de le réviser.

-M. RAIMBAULT Yannick évoque des désagréments suite au non entretien du terrain de foot depuis environ un mois. Il demande à ce qu'il soit entretenu et tondu. M. le Maire lui répond que l'année est particulière d'un point de vue météo et se demande si une éventuelle tonte s'avèrera être optimale dans ces circonstances. Par ailleurs, M. RAIMBAULT évoque qu'il avait demandé à un employé communal de monter un panneau offert par le Crédit agricole mais que ceci n'a toujours pas été effectué. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'était pas au courant de cette demande. M. MARTINEAU Robert rappelle à M. RAIMBAULT que, lorsque des missions sont demandées aux employés municipaux, il est nécessaire de lui en parler au préalable.

-Mme ARNAULT Michèle annonce au Conseil que lors de l'exposition organisée par la MPT à la Salle des Fêtes le weekend du 16-17 janvier 2016, le chauffage n'avait pas été mis. M. MERCERON Jean-Marie lui explique que le chauffage se déclenche à 6h et que, comme les organisateurs se sont rendus à la salle à 7h, celle-ci n'avait pas eu le temps de chauffer. Pour le weekend des 23-24 janvier 2016, le chauffage avait été réglé pour se déclencher plus tôt.

Mme ARNAULT annonce toutefois que cette exposition s'est très bien passée.

Les comptes rendus sont également consultables en Mairie

L'école Marcel Pagnol

159, rue Jules Ferry - 79290 Bouillé-Loretz

Tél : 05 49 67 05 38

Courriel : 0790648A@ac-poitiers.fr



CARNAVAL :

L'après-midi du vendredi 5 février, toute l'école a fait carnaval. Tous les enfants se sont habillés. Ils ont mis leurs costumes de princesse, de chevalier, de spider, de policier, de papillons...etc. Ils sont allés en défilé sur la place de l'église. Les spectateurs ont pris des photos. Les élèves ont chanté le bal masqué des TPS aux CE1, le chewing-gum (CE2/CM1) et le polyglotte (CM1/CM2). Ils se sont promenés jusqu'au stade.

Avec les TAPS (Temps d'activités péri-scolaires) ou les parents, les enfants ont dégusté des crêpes. Des élèves de TPS/PS avaient fait de la pâte et des cuissons la veille en classe. Mais il faut surtout dire « MERCI » à l'APE pour le bon goûter préparé et le sachet de bonbons distribué.

LE MARCHE DE PRINTEMPS :

De retour cette année comme les classes découvertes, le marché de printemps aura lieu le samedi 21 mai de 9h à 12h30 dans la cour de la bibliothèque. Venez nombreux : la réussite de cette manifestation dépend aussi de vous ! Faites passer l'information le plus largement possible pour venir y acheter plants de légumes et de fleurs, friandises et productions d'élèves (buvette tenue par les enfants).

Inscriptions pour l'année scolaire 2016/2017 (jusqu'au 12 juin 2016):

Nous sollicitons les familles qui ont des enfants nés en 2013 et 2014 et/ou les futurs habitants de la commune. Sur l'école, les enfants peuvent en effet entrer dès 2 ans puisque nous sommes sur un REP (Réseau d'Education Prioritaire).

Si vous êtes concernés ou que vous connaissez des enfants susceptibles de l'être, pensez à vous munir du carnet de santé et du livret de famille afin d'effectuer une pré-inscription en mairie (Tous les matins et un samedi /2). Par la suite, prenez contact avec l'école pour une visite éventuelle avec l'enfant.

Afin de compter dans les effectifs de rentrée, il est important d'effectuer toutes les démarches administratives même si l'enfant ne rentre qu'au cours de l'année scolaire (Janvier par exemple).

La matinée porte-ouverte est fixée au mardi 28 juin (la matinée).



Les AFN, toujours présents pour la morue

Les anciens d'Afrique du Nord, réunis pour la traditionnelle journée morue.

Tous les ans à cette époque, les anciens combattants de l'amicale de Bouillé-Loretz, présidée par Gérard Berthelot, ont l'habitude de se réunir avec famille et amis pour déguster une bonne brandade de morue. Comme toujours, après un petit apéritif, c'est la « soupe à l'oignon » – autre tradition – qui précède le plat de morue préparé par un traiteur. Au cours de l'après-midi, les tapis verts sont de sortie pour de nombreuses parties de belote, toutes plus acharnées les unes que les autres, permettant d'attendre une excellente omelette aux cives, cuisinée par nos dévouées épouses, ainsi que par Michel Baron « expert es-omelette », et servies par de non moins efficaces serveurs. Tout le monde s'est séparé en se promettant de remettre le couvert l'année prochaine.



Le Père-Noël est passé à l'école :

Toutes les classes ont été gâtées. Les cadeaux collectifs sont venus enrichir les coins jeux dans les classes maternelles et élémentaires ainsi que les jeux de cour.

Nous remercions la municipalité et l'APE !

Exposition « COULEURS DE VIN » :

Toutes les classes sont allées voir l'exposition dont certains avaient participé par la création de productions. Nous suivions le guide Mr Arnault : il nous a fait observer et écouter le jus de raisin du pressoir dans la barrique. Nous avons découvert les rails de la gare de la commune. Le montage photos des saisons a beaucoup attiré nos attentions.



PISCINE :

Les classes de la GS au CM2 sont allés à la piscine. L'apprentissage se fait tout en douceur sous forme d'ateliers ludiques. Nous remercions les nombreuses parents qui cette année ont passé l'agrément et tous ceux qui ont accompagné les séances.



L'honorable saison de l'équipe de Saint-Cerboillé

L'équipe qui a affronté Cozes en coupe du Centre-Ouest.



Après une saison 2014-2015 euphorique, une montée en régionale et une coupe des Deux-Sèvres, l'équipe de Saincerboillé, présidée par Laurent Tocreau et entraînée par Anthony Genet, s'est inclinée pour la deuxième année consécutive en quart de finale de la coupe du Centre-Ouest. Ils ont cependant tenu la dragée haute à leur hôte du jour, Cozes, premier de sa poule de division d'honneur, qui a l'ambition de monter en CFA2, en ne s'inclinant que par deux buts à un.

NR 30-03-2016

.....
Le foyer des jeunes relance les inscriptions 2016, le prix est 10 euros par personne et nous accueillons les jeunes entre 14 et 18 ans. Ouvert tous les jours de la semaine, vous pouvez venir vous détendre avec divers jeux : billard, baby foot, télévision, jeux de sociétés, venez vous retrouver entre amis.

Pour toute inscription contacter

HOUET Emmanuel

06 73 29 48 26

.....
**Rencontres
tous les jeudis**

"J'y vais !"

**de 10 H à 18 H
ECHANGES DES
SAVOIRS**

Cour des associations

60, Rue Saint Vincent

79290 BOUILLE-LORETZ

05.49.66.44.72

Ces rodéos à moto qui abîment les champs

On sait les agriculteurs les yeux rivés vers le ciel, soumis qu'ils sont aux caprices de la nature. De plus en plus, ils doivent aussi porter le regard droit devant, sur leurs champs, où tournent des motos de cross. Confrontés régulièrement à ces rodéos les agriculteurs demandent simplement un peu de respect.

Des prix littéraires contre l'illettrisme



Delphine Delaune et Sophie Goardet, professeures à la barre d'un projet ambitieux pour la société.

Un projet énorme sur l'année scolaire 2014-15. Il a mobilisé 700 enfants, 32 classes, une cinquantaine d'enseignants avec l'ambition de faire... lire.

Au final, les élèves concernés ont attribué des prix littéraires à des auteurs dont certains ont accepté de faire le déplacement à Bouillé-Loretz. Ce travail n'est pas passé inaperçu de la hiérarchie. Notamment d'Éric Barjolle, inspecteur pédagogique régional de français. La seconde édition est lancée.

« Décerner un prix littéraire, c'est donner l'occasion de permettre à nos élèves en situation de rupture avec le livre, de réhabiliter celui-ci comme objet de plaisir et de culture. Il est aussi un levier incontournable de lutte contre l'illettrisme qui touche particulièrement le territoire thouarsais ». Au-delà, le projet vise « à susciter le goût de lire et encourager cette pratique hors de l'école; inviter les parents à participer aux projets littéraires et plus largement culturels de leur établissement ». Delphine Delaune se réjouit de constater qu'un dialogue s'est instauré dans les fratries, ses élèves parlent des lectures à leurs cadets en voyant dans le CDI les ouvrages rapportés à la maison par les plus jeunes. Et la lecture devient une histoire de famille...

Les 50 ans de l'Amicale des anciens d'Afrique du Nord !



Les Anciens combattants d'Afrique du Nord ont signé pour une nouvelle année.

L'Assemblée générale de l'Amicale AFN de Bouillé-Loretz a fêté son demi-siècle d'existence en présence de Joël Fayada, président départemental de l'Union fédérale des Deux-Sèvres. Créée le 16 juillet 1966 sous la présidence de Paul Sauvêtre (décédé en février 2001), la section bouillavine des anciens combattants d'Afrique du Nord a ainsi vu se succéder six présidents et soixante-dix-huit adhérents... Gérard Berthelot, actuel président depuis 22 ans, a donc ouvert l'assemblée en présentant ses meilleurs vœux et demandé une minute de silence en hommage aux 20 camarades disparus depuis 1975.

Le secrétaire Jacques Texier a fait état du rapport moral de l'année : « L'Amicale se porte bien, les réunions et les activités ont été reconduites et je remercie le corps enseignant pour la bonne participation des élèves à l'occasion des manifestations officielles des 8 mai, 11 novembre ou 5 décembre, les derniers événements montrant, en effet, qu'il est plus que jamais nécessaire de perpétuer le devoir de mémoire auprès de la jeunesse ». Le rapport financier du trésorier a fait ressortir une trésorerie saine, en dépit d'une nette augmentation des dépenses alors que les recettes sont restées les mêmes. La cotisation a toutefois été laissée à 17 € et 12 € pour les veuves. Les 2 bilans ont été approuvés et le tiers sortant réélu, sans surprise, à l'unanimité.

Le président Fayada s'est félicité de l'arrivée de Philippe Taillet, nouvel adhérent « OPEX » et a rappelé les principales informations combattantes : la carte du combattant est désormais accordée pour 120 jours, consécutifs ou non, effectués au cours des « opérations extérieures », et 120 jours consécutifs, commencés avant le 2 juillet 1962 pour les AFN. La retraite du combattant est de 672 € par an – payée en 2 fois – à partir de 65 ans révolus, et une part supplémentaire est accordée dès 74 ans aux titulaires de la carte du combattant soumis à l'impôt sur le revenu. Mais le président n'a pas caché sa crainte concernant l'aide différentielle aux conjoints survivants, « chaque dossier étant traité au cas par cas », avant de rappeler la demande de l'Union fédérale de « créer un service civique obligatoire ». La réunion s'est terminée par le partage de la galette et le verre de l'amitié.

Le bureau : Gérard Berthelot président (05.49.67.01.37), Roger Morille vice-président, Jacques Texier secrétaire, Jean Sémion trésorier.



Comité de lecture

Mardi 24 MAI | 18h

CAP sur 5 littératures d'Europe

Les Littératures Européennes de Cognac (17 au 20 novembre 2016) propose en amont du festival un Prix des Lecteurs. Le Réseau Lecture vous invite à découvrir la sélection. L'édition 2016 met le cap sur 5 littératures d'Europe, pour accompagner la célébration des 1000 ans de Cognac. Au programme, outre la France : l'Allemagne, l'Ecosse, l'Espagne et la Slovaque (villes jumelées avec Cognac).

Cette première rencontre vous permettra de découvrir les 5 romans et de les emporter pour commencer vos lectures. Deux

rencontres suivantes seront fixées ensemble (en septembre et octobre) pour débattre puis voter pour votre roman préféré.

bibliothèque Bouillé-Loretz | inscription obligatoire | Renseignements au 05 49 67 14 49

Pour les lecteurs de Thouars, un covoiturage est possible depuis la médiathèque :

renseignements au 05 49 66 41 86

Festival Bouillez

Mercredi 15 juin | 14h à 16h30 - Atelier "Si j'étais..."

Une ribambelle de portraits chinois va venir peupler la bibliothèque, avant d'accompagner le coin lecture du "Festival Bouillez"

Le portrait chinois est un jeu littéraire à destination des petits et grands !

En partenariat avec le Festival de Bouillez

Festival bouillez ! - Samedi 2 juillet - dimanche 3

Bouillé-saint-Paul - coin lecture sur le festival

Un espace de lecture aménagé en collaboration avec Vanessa Jousseau, scénographe, où vous retrouverez des ouvrages en lien avec le Festival. Comme l'année précédente, plusieurs temps d'animation seront proposés. Ouvert à tous les festivaliers !

Ouvertures bibliothèque Bouillé-Loretz:

Lundi : 16h-17h30

Mardi : 15h30-17h30

Mercredi : 10h30-12h et 16h-18h

Samedi : 10h30-12h



OUVERT À TOUS
Tous les vendredis de 14h à 16h30
BRIC-À-BRAC et MEUBLES
Vente de vaisselle, électro-ménager, meubles, jouets, chaussures, sacs, bibelots...

LES INITIATIVES OUVERTES À TOUS
Elles sont l'indispensable complément des dons et subventions pour financer nos actions et garantir notre indépendance.



À chaque heure, tintaient les cloches de l'église.

De nombreuses fois dans la semaine, sonnaient en volée ces mêmes cloches pour annoncer les événements de la paroisse, graves ou joyeux, manifestant la pérennité de la vie spirituelle. Nombre d'entre vous y ont vécu des moments importants de la vie de vos familles, n'hésitant pas à y entrer discrètement afin d'y faire brûler un cierge, exprimant une demande ou une gratitude envers Dieu. D'autres encore aimaient à venir s'y ressourcer, vivant la sainte Messe ou l'Adoration du St-Sacrement avec ferveur, tant la beauté reconnue de ces lieux portait à la contemplation. Moments où la beauté de la musique vous transportait, et où le silence vous portait aussi au ciel. Sanctuaire vivant, présence du Christ, temple de Dieu, Maison de tous, notre église a bien souffert en ce 20 mars 2016. C'était, mais ce sera à nouveau bientôt.



Bouillé-Loretz vivait jusqu'ici sur un grand pied, bénéficiant de très nombreux offices. Nous apprendrons une certaine pauvreté, et la nécessité de nous déplacer. **Les offices des samedis et dimanches seront essentiellement déplacés à l'église de Massais, ainsi que dans les autres églises desservies par mes soins.**



Cet incendie, détruisant totalement l'ancienne sacristie et tout ce qu'elle contenait, a engendré de graves dommages à l'église à cause de fumées très chaudes et corrosives, causant la perte de symboles éminents de ce lieu comme le Christ majestueux de l'entrée du chœur, le tableau de la résurrection sommant le retable du XVIIIème siècle, détériorant le si bel orgue, couvrant l'édifice d'un épais manteau noir agressif. Les pompiers, après avoir eu raison de ce feu destructeur, avec compétence et dévouement, ont sorti et mis en sécurité tous les objets mobiliers et tableaux qui demeuraient encore dans l'église avec efficacité et précautions. Je garde en souvenir celui qui porta le Christ dont il ne restait que le tronc, comme un enfant dans ses bras. C'est une véritable épreuve, mais le Seigneur, qui fut sauvé de cet incendie, nous implore maintenant de tout restaurer pour que Sa Demeure redevienne aussi, sinon, plus belle encore, afin de manifester la beauté et la bonté Divine. Nous aurons tous ce courage. Et nous savons combien la municipalité, particulièrement attentive à ce trésor patrimonial vivant et rayonnant, est d'une aide précieuse.

Nombreux sont ceux qui ont manifesté leur attachement, leur sollicitude, et leur prière. Et grâce à Dieu, aucune victime, ni de blessés graves ne sont à déplorer.

"Haut les cœurs", sous la protection de la Vierge Marie et du Christ Sauveur.

+ abbé Christian Métais

Message de M. SEBASTIEN LUNET - Assistant Technique du Chef de Pôle PEME/DRT/ATT du Nord Deux Sèvres Pôle du Thouarsais - 11 Bd Alfred de Vigny - 79100 Thouars

Nous effectuons très souvent le ramassage de **panonceaux publicitaires concernant des manifestations sportives et/ou culturelles sur le Domaine Public Départemental.**

Par conséquent les membres des associations viennent régulièrement récupérer leurs panneaux et nous leurs indiquons les dispositions à prendre.

Veuillez trouver ci dessous, un extrait du règlement de voirie Départemental à diffuser aux associations, aux entreprises, aux commerces et à toute les personnes concernées de votre collectivité afin que l'affichage soit réglementaire et non prolifère.

ce document est consultable sur le site Deux-Sèvres.com.

"Article 90 - Publicité en bordure du domaine public routier départemental (Page 45)

Articles L.581-1 et suivants du code de l'environnement

Articles R.418-3 et R.418-5 du code de la route

L'implantation de supports d'enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires est interdite sur le domaine public routier départemental.

Sur le domaine privé en bordure des routes départementales, sont interdites la publicité et les enseignes, enseignes publicitaires et pré-enseignes qui sont de nature, soit à réduire la visibilité ou l'efficacité des signaux réglementaires, soit à éblouir les usagers des voies publiques, soit à solliciter leur attention dans des conditions dangereuses pour la sécurité routière. Ces installations sont soumises à autorisation préalable délivrée par les services compétents.

Plus précisément, hors agglomération il est interdit d'implanter ou de lier sur un support de l'affichage sur le domaine public. En agglomération, l'affichage est soumis à autorisation de l'autorité de la Commune et est interdit sur tout support de signalisation de police, directionnel et sur tout équipement de sécurité.



DANSE MODERN JAZZ A NOTER

!!! sur vos calendriers !!!

**Gala de danse samedi
4 juin à 20h30 à la salle
des fêtes sur le thème**

"les saisons et leurs événements"

**ouvert à tous
entrée gratuite**



Animation commerciale de Pâques

M Caillaud et Mme Charrier (boulangers pâtisseries au "fournil de la place") proposaient avant la fête pascale d'estimer le poids d'une superbe pièce de chocolat. Le tirage au sort du dimanche 27 mars a fait un heureux : c'est M Grégory Pezy qui partagera le chocolat en famille avec un poids estimé à 470 gr...la pièce faisait 474 gr.

Bravo à cet heureux gagnant !
Horaires d'ouverture de la boulangerie : de 7H à 13H et de 16H à 19H30 du lundi au samedi (fermeture le mercredi)
7H30 à 13H le dimanche.

Spécialités proposées :
Tourteaux fromagers et fouées

PORTES OUVERTES EMPLOI

Contact : 05-49-66-76-70
www.poe.fr

<https://www.facebook.com/poe79>

Plan canicule

Dans le cadre du Plan canicule mis en œuvre par les pouvoirs publics, un registre nominatif a été créé par le Centre Communal d'Action Sociale de Bouillé-Loretz pour permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes vulnérables, en cas de déclenchement du plan d'urgence.

Sont notamment concernées : les personnes invalides ou handicapées, les personnes de + de 65 ans résidant à leur domicile,...

Si vous êtes concerné, ou si vous connaissez une personne susceptible de l'être, nous vous conseillons de contacter la mairie afin de procéder à l'enregistrement sur le fichier

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE BOUILLE LORETZ

Mme Françoise RAIMBAULT
122, rue Paul Cezanne
05.49.67.01.56

Mme Christiane MAITREAU
97, rue des Chardonnerets
05.49.67.07.88

Mme Sylvie DEBARE
40, rue des Pressoirs
05.49.67.10.52

Mme Patricia GENET
555, rue des Chenets
05.49.67.07.29

Mme Sonia ROHARD
130 Rue St Vincent 79290
05 49 66 78 20

Nouvellement installée

Mme Maud BODIN
156, La Mouclerie
05 17 32 16 26 ou
06 73 44 93 25



REPONSES AU JEUX DU BULLETIN N°98

- 1 - Noize
- 2 - Caves
- 3 - De l'ajonc
- 4 - Vignes
- 5 - Brule
- 6 - Plantis
- 7 - Vendanges
- 8 - Tonneau
- 9 - Bacchus

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de Loisirs commencera cette année dès le jeudi 7 Juillet pour se terminer le 29 Juillet. Il se déroule à l'école élémentaire et maternelle pour les enfants de 3 à 14 ans.

Ayant eu beaucoup de succès déjà l'an dernier, l'idée que l'enfant soit acteur de ses vacances est maintenue, avec plus de liberté donnée aux choix de chacun pour que l'enfant puisse s'épanouir dans ses vacances.

Il est prévu un déplacement au FLIP de Parthenay dès la première semaine le 8 juillet.

Un séjour court (mini camps) est organisé du 11 au 15 juillet à Anjou Sport Nature avec différentes activités sportives (canoé, tir à l'arc, orientation).

Les sorties piscines s'effectueront toujours tous les mercredis matins.

Une sortie exceptionnelle est prévue dans un Parc de Loisirs.

Une garderie sera tenue entre 7h30 et 9h et entre 17h et 18h. Il n'y aura pas de supplément à cet effet.

Les inscriptions sont prévues le 18 et 25 juin de 10h à 12h, salle de la MPT 23 place des Tilleuls.

Les enfants seront accueillis par Matthieu Tocreau (directeur BPJEPS) et son équipe d'animation.

Renseignements :
Béregère MENARD : 06 81 32 69 68
Matthieu Tocreau : 06 24 16 56 76

Calendrier des Palets 2016

Nord (Deux- Sèvres) Sud (Maine et Loire)

- | | |
|------------|--|
| 1er Mai | Massais (Société) |
| 5 Mai | Bouillé-Loretz (Société) |
| 8 Mai | Coron, Les Verchers-sur-Layon (Amicale) |
| 15 Mai | Les Aubiers (Société) |
| 16 Mai | Les Verchers-sur-Layon (Société) |
| 21 Mai | Vaudelnay (Société de Chasse) |
| 22 Mai | St-Georges-sur-Layon (Société) |
| 29 Mai | La Coudre (Matin, Soir) |
| 5 Juin | Etusson (Comité des Fêtes) |
| 12 Juin | St-Paul-du-Bois (Gros Chêne), (Matin, Soir),
US Thouars (Rugby) |
| 19 Juin | Nueil-sur-Layon (Pêche),
Boësse (Foot) (Matin 1, Soir 2) |
| 25 Juin | Genneton (Société) |
| 26 Juin | Genneton (Société) (Matin 1, Soir 2) |
| 2 Juillet | Férolles (Société), Montillers |
| 3 Juillet | Praillon (Matin 2, Soir 4) |
| 9 Juillet | Brion (Foot) |
| 10 Juillet | Brion (Foot) |
| 14 Juillet | Nueil-sur-Layon (Comité des Fêtes) |



La Chaîne des Savoirs

Paroles de Savoirs,
un groupe d'apprenants et de formateurs propose de vous rencontrer

C'est le maire et une copine qui m'ont parlé de l'association, je les remercie.

C'est grâce à l'assistante sociale que je vais à l'atelier, je ne savais pas où apprendre.

En Poitou-charentes, 12 % des adultes sont concernés.

Depuis que je suis en formation, je suis plus autonome.

Lire, écrire, compter : on a des difficultés et alors ?

L'illettrisme, parlons-en !
Plus on en parle, moins c'est tabou !

Lundi 25 avril 2016 de 19h00 à 20h30
BOUILLE LORETZ
Salle de l'Albore

Renseignements au 05 49 66 76 40

LA VALLÉE DU THOUET

EN THOUARSAIS
DU 02 AVRIL AU 19 JUIN
LE PRINTEMPS DU THOUET
Activités - Animations - Spectacles

infos@vallee-thouet.fr
Office du Tourisme du Pays Thouarsais
05 49 66 17 65 tourisme-pays-thouarsais.fr

La Mairie..... 05.49.67.04.57
Commune.bouille-loretz@orange.fr

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi.....9h00 à 12h30
Mercredi.....13h30 à 16h30
Le 2^{ème} et 4^{ème} samedi de chaque mois.....9h00 à 12h00

